

Les Jutra Vote aveugle

Éric Perron

Volume 26, Number 3, Summer 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/33456ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Perron, É. (2008). Les Jutra : vote aveugle. *Ciné-Bulles*, 26(3), 34–39.

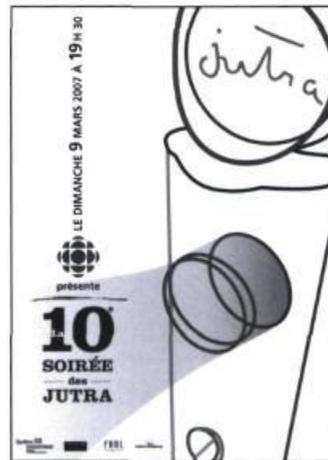
Vote aveugle

ÉRIC PERRON

Personne ne remet en cause aujourd'hui l'existence des Jutra. Les sarcasmes du début, compréhensibles vu le petit nombre de longs métrages produits alors (16 en 1998), ont cédé le pas aux aspects positifs d'une telle manifestation qui ne pouvait que servir la visibilité d'un cinéma québécois à la recherche d'un plus vaste public sur son propre territoire. Cela dit, après 10 éditions, il est temps maintenant de regarder dans le rétroviseur, de questionner certains choix, surtout en ce qui concerne le processus de votation. Nous vous proposons, à notre manière, un petit tour du propriétaire.

En 1998, sous l'impulsion de Roger Frappier, alors président des Rendez-vous du cinéma québécois (RVCQ), des associations professionnelles se réunissent pour mettre sur pied une manifestation visant à récompenser le travail des artisans de notre cinématographie nationale. La corporation La Grande nuit du cinéma est alors constituée. En 2008, son conseil d'administration est composé de : Anne-Marie Desroches de l'Union des artistes (UDA), Nicole Robert de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), Denys Desjardins des RVCQ, Didier Farré de l'Association des propriétaires de cinémas et cinéparcs du Québec (APCCQ), Jean-Christian Céré de la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ), Joanne Arseneau de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), Lise Lachapelle de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), Michel-Charles Major de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS), Fortner Anderson du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR), Patrick Roy de l'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF) et Robert Geoffrion de la Writers Guild of Canada (WGC). Ces membres ne sont pas élus, mais nommés par les associations qu'ils représentent qui, généralement, délèguent une personne siégeant à leur propre conseil. « L'harmonie de notre groupe est probablement sa plus grande qualité, assure Henry Welsh, délégué général de la corporation. La bonne humeur règne à chacune des cinq ou six

réunions que nous tenons annuellement. Il n'y a jamais eu de chicane, de débats houleux, de problèmes viscéraux. On travaille tous pour la promotion du cinéma québécois. » Roger Frappier fut le premier président de la corporation. Lui ont succédé, dans l'ordre, Pierre Curzi, Jean-Claude Labrecque, Michel Côté et Danielle Proulx qui vient de présider sa première Soirée des Jutra.



Ne pas diviser, inclure tout le monde, voilà la philosophie à la base des Jutra. « Nous ne voulions pas d'un système comme celui de l'Académie¹ où il faut payer pour être membre, payer pour inscrire un film, payer pour voter en quelque sorte, explique Henry Welsh. Nous souhaitons être le plus démocratique possible : tous les films québécois sortis en salle durant l'année sont éligibles, les producteurs n'ont pas à payer pour inscrire leurs films et ce sont les

membres des associations professionnelles qui déterminent les finalistes et les vainqueurs. La Grande nuit du cinéma, c'est une association d'associations. Si une personne qui travaille en cinéma veut voter, elle n'a qu'à devenir membre de son association. » Extrait des règlements : « Pour être admissible aux Jutra (dans l'ensemble des catégories), un film doit avoir eu une première sortie commerciale d'une semaine au moins au Québec entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente et rencontrer au moins trois des cinq conditions suivantes avec obligatoirement une des conditions 2 ou 3 :

1. Il est produit ou coproduit par une entreprise québécoise;
 2. Il est réalisé ou coréalisé par un Québécois;
 3. Il est scénarisé ou coscénarisé par un Québécois;
1. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision organise depuis 1980 les Prix Génie. Seuls les membres dûment inscrits peuvent voter (dans leur section de métier ainsi que dans les catégories d'interprétation et Meilleur film). La cotisation régulière est de 170 \$ par année. De plus, pour être considéré par les comités de sélections (des jurys de pairs) qui déterminent les finalistes de chaque catégorie, un film doit avoir été préalablement inscrit par son producteur. Pour un long métrage de fiction dont le budget se situe entre 1,5 et 5 millions de dollars, les frais d'inscription sont de 2 400 \$ et si le budget excède 5 millions de dollars, de 3 600 \$. Pour un long métrage documentaire, ils sont de 340 \$ et pour un court métrage, de 175 \$.



Stéphane Lafleur, récipiendaire des Jutra du Meilleur scénario et de la Meilleure réalisation pour *Continental, un film sans fusil*, devant les photographes dans la salle de presse lors de la 10^e édition de la Soirée des Jutra le 9 mars dernier – PHOTO : ÉRIC PERRON

4. Au moins l'un des rôles principaux est détenu par un Québécois;
5. Un Québécois a exercé l'une des fonctions-clés de création suivante : direction de la photographie, direction artistique, montage de l'image, composition de la musique du film.

Par ailleurs, un artiste, artisan ou technicien québécois ayant participé à une coproduction officielle peut être finaliste dans sa catégorie et dans sa catégorie seulement, exception faite du producteur qui ne peut être finaliste dans la catégorie Meilleur film. »

Ces critères d'admissibilité permettent d'apporter plusieurs éclaircissements, mais sont malheureusement très peu médiatisés. Quand on annonce, par exemple, que 32 films sont en lice pour les Jutra 2008, il faut comprendre qu'ils ne peuvent pas tous concourir dans toutes les catégories, surtout pas celle du Meilleur film (26 films sur 32 cette année). « Aux Génies, il suffit que 10 % du budget soit canadien pour que le film soit éligible, précise Henry Welsh. Il ne pourrait jamais arriver aux Jutra ce qui s'est produit aux César avec *Les Invasions barbares* alors que la part française était minoritaire dans le film. » Rappelons qu'en 2004, le film de Denys Arcand avait raflé les César du Meilleur réalisateur, du Meilleur scénario original et du Meilleur film français de l'année. Une chatte y aurait perdu ses petits! Les règles des Jutra visent à s'assurer que les films en lice dans toutes

les catégories aient un *input* créatif québécois important, tout en n'excluant pas le travail des créateurs d'ici qui auraient collaboré à des productions étrangères. Ce n'est donc pas l'argent qui détermine l'admissibilité d'un film, mais plutôt la nationalité de son réalisateur ou de son scénariste. Si l'international *Silk* de François Girard est éligible dans toutes les catégories, c'est parce que son réalisateur est québécois. *Idem* pour le film « français » *Tiresia* (2004) du réalisateur Bertrand Bonello, résident québécois (six mois plus un jour). Par contre, même si le film de Claude Miller, *Betty Fisher et autres histoires*, était lui aussi une coproduction minoritaire québécoise, seules les contributions d'artisans d'ici à ce film pouvaient être retenues aux Jutra 2003. Un dernier exemple, controversé celui-là : *Les Triplettes de Belleville* de Sylvain Chomet. « Le film est tombé dans une craque du plancher, admet Henry Welsh. Les Rendez-vous [NDLR: qui contribuent à la sélection des finalistes de trois catégories dont l'animation, ce que nous verrons plus loin] ont pensé à l'époque que les longs métrages n'entraient pas dans la catégorie Film d'animation. Il y avait une zone grise. Nous avons arrangé cela maintenant. Aujourd'hui, le compositeur québécois Benoît Charest pourrait concourir dans la catégorie Meilleure musique originale. »

Une fois l'éligibilité d'un film établie, le délégué général prépare, à partir des génériques de films, une fiche avec les noms de

chacune des personnes qui correspondent aux différentes catégories de prix, laissant des espaces vierges aux catégories d'interprétation. C'est au producteur, lors de la validation des informations inscrites sur cette fiche, de déterminer les acteurs et actrices qui seront en lice. Depuis 1999, il y avait une certaine flexibilité... Plus maintenant. Lors de l'annonce des finalistes dans la catégorie Meilleur acteur des Jutra 2007, Patrick Huard a bruyamment manifesté sa désapprobation d'être en nomination en duo avec Colm Feore, son partenaire dans **Bon Cop, Bad Cop**. « Quand j'ai demandé à Kevin Tierney s'il était sûr de vouloir les mettre ensemble, il m'a dit "oui", raconte Henry Welsh. Quand un producteur n'arrive pas à trancher, qu'il a un cas de conscience, comme c'était le cas l'année dernière de Kevin Tierney et de Luc Déry pour Olivier Gourmet et Paul Ahmarani dans **Congorama**,

nous leur permettons de mettre un duo en lice. Évidemment, si tu ne les mets pas ensemble, tu divises le vote. Comme cela s'était fait auparavant, nous n'allions pas changer les règles en plein processus. Kevin a appelé l'agent de Patrick qui lui a dit : " Pas de problème ", sauf que l'agent n'a pas avisé Patrick qu'il avait donné son accord... Huard a gueulé, mais il ne se rappelait pas que quelques années auparavant, la même situation s'était produite avec **Les Boys 3**. Le producteur m'avait demandé s'il pouvait mettre plusieurs acteurs ensemble... Ça avait été accepté par tout le monde, le conseil d'administration des Jutra compris. Personne n'avait gueulé », rappelle le délégué général. Effectivement, dans la catégorie Meilleur acteur en 2002, Rémy Girard, Marc Messier et Patrick Huard étaient regroupés en une seule nomination. C'est finalement Luc Picard pour son rôle dans **15 février 1839** qui l'avait emporté. En 2007, le prix est allé au duo Ahmarani-Gourmet. Cette flexibilité n'existe plus aujourd'hui. À la suite de la polémique soulevée par Huard, le conseil d'administration s'est penché sur la question et a décidé que, dorénavant, un producteur devrait choisir un seul candidat dans les catégories Meilleur acteur et Meilleure actrice. Quand deux ou trois acteurs occupent le devant de la scène, le producteur doit miser sur celui qui risque davantage de l'emporter. Henry Welsh trouvait sympathique, lui, cette flexibilité, mais son conseil en a décidé autrement.

Les fiches revenues, les bulletins de vote peuvent être conçus et envoyés (fin décembre) aux votants. Les associations fournissent aux Jutra la liste de leurs membres habilités à voter. Pour les mises en nomination, chaque corps de métier détermine les 4 finalistes dans chacune des 15 catégories. Les réalisateurs (ARRQ – 574 votants; CQGCR – 261) votent pour les finalistes de la catégorie Meilleure réalisation, les scénaristes (SARTEC – 1 187; WGC – 167) pour ceux du Meilleur scénario, les membres de la SPACQ (397) choisissent les compositeurs finalistes pour la Meilleure musique. Les membres désignés de l'UDA (les 2 406 personnes qui ont travaillé en cinéma ou en télévision au cours des deux dernières années) et de l'Alliance of Canada Cinema, Television and Radio Artists (1 315) déterminent les finalistes dans les quatre catégories d'interprétation. Les membres de l'AQTIS (379), selon leur discipline propre, votent pour les finalistes des catégories portant sur le son, la direction de la photographie, la direction artistique, le montage, les costumes, le maquillage et la coiffure. Les finalistes de la catégorie Meilleur film sont, pour leur part, déterminés par les producteurs (APFTQ – 333), les distributeurs (ACDEF – 29) et les exploitants de salles (APCCQ – 44; les salles du Réseau Plus de l'Association des cinémas parallèles du Québec [ACPQ] – 38). Si une personne occupe plusieurs fonctions — par exemple, un réalisateur qui est aussi scénariste — et qu'elle est membre de leurs associations respectives, elle vote pour l'établissement des finalistes dans chacune des catégories concernées.



La Soirée des Jutra
PRIX JUTRA 2008 - LONGS MÉTRAGES / FICTION

PREMIER BULLETIN DE VOTE
POUR LE CHOIX DES FINALISTES

IMPORTANT
VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

1. Vous trouverez, ci-joint, la liste des films et des artisans admissibles dans la catégorie de prix où vous avez le droit de voter.
2. Vous pouvez choisir au maximum de QUATRE (4) finalistes dans cette catégorie selon votre ordre de préférence.
3. Veuillez retourner le présent bulletin de vote dans l'enveloppe préadressée ci-jointe,
avant 12 heures, le 25 janvier 2008 à: FBBL, 1100 boulevard Crémazie Est, Suite 805, Montréal QC H2P 2X2

4. Pour tout renseignement: La Soirée des Jutra (514) 490-0220

P.S. Il n'en tient qu'à vous d'avoir vu les films en lice avant de procéder au vote. Voter dans une catégorie sans avoir vu tous les films équivaudrait à une injustice envers les finalistes.

VEUILLEZ INDICUER VOTRE CHOIX PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE (1, 2, 3, 4)
ET D'INSCRIRE UN MAXIMUM DE QUATRE (4) CHOIX PAR CATÉGORIE

CATÉGORIE N° 15

« MEILLEUR FILM »

FILMS	CANDIDATS
À VOS MARQUES... PARTY !	CHRISTIAN LAROCHE, CAROLINE HEROUX ()
BLUFF	MARC-ANDRÉ LAVOIE, JEAN-RENE PARENTEAU-LEBOEUF SIMON-OLIVIER FECTEAU ()
CONTINENTAL, UN FILM SANS FUSIL	LUC DÉRY, KIM MCCRAW ()
CONTRE TOUTE ESPÉRANCE	BERNADETTE PAYEUR ()
DANS LES VILLES	RIAL CHABOT, LORRAINE DUFOUR ()
ÉCHANGISTES	SIMON BOISVERT ()
ORIG & GENTILION	THOMAS MICHAEL, MATTHEW KLINCK ()
LA BRULANTE	JEAN-ROCH MARCOTTE, NORMAND MCKAY ()
LA CAPTURE	LYSE LAFONTAINE, MICHAEL MOSCA, CAROLE LAURE JEAN-FRANÇOIS LÉPÉTIT ()
L'ÂGE DES TENEBRES	DENISE ROBERT, DANIEL LOUIS ()
LA LACHÈTE	MARC BISARLON, CHRISTINE FALCO ()
LE RING	IAN QUENEVILLE, THOMAS RAMOISY ()
LES 3 P'TITS COCHONS	PIERRE GENDRON, CHRISTIAN LAROCHE ()
MA FILLE MON ANGE	MAXIME REMILLARD, RICHARD LALONDE ()
MA TANTE ALINE	LORRAINE RICHARD, LUC MARTINEAU ()
NITRO	PIERRE ÉVEN ()
NOS VOISINS DHANESU	RICHARD GOUDREAU ()
NOS VIES PRIVÉES	DENIS CÔTE ()
SILK	NYV FECHMAN, NADINE LUQUIL, DOMENICO PROCCACCI SONOKO SAKAI ()
STEEL TOES	ARNE GELBART, FRANCINE ALLAIRE, DAVID GOW ()
SUR LA TRACE D'IGOR RIZZI	PASCAL MAEDER, NOËL MITRANI ()
SURVIVING MY MOTHER	DENISE ROBERT, DANIEL LOUIS ()
THE POINT	MELISSA MALKIN, JOSHUA DORSEY, GERMAINE YING GEE WONG ()
TOI	FRANÇOIS DELISLE ()
UN CRIAU / BONHEUR	MONIQUE SIMARD, MICHEL SARAQ, YVES BISAILLON ()
YOUNG TRIFFE	DENISE ROBERT, DANIEL LOUIS ()

NOTE: Les bulletins qui comporteront plus de quatre (4) choix par catégorie
ET les bulletins reçus après le 25 janvier 2008 à 12 h SERONT REJETÉS.

Ils sont 7 130 en tout à avoir reçu un premier bulletin pour choisir les finalistes en 2008 (proposant en moyenne 24 choix pour chacune des 15 catégories). Tous les votants doivent utiliser un système de vote préférentiel (de 1 à 4), qui est le même que celui employé aux Oscar. Lors de la mise en place des Jutra, l'organisation a demandé à l'Academy Awards l'autorisation d'utiliser leur formule mathématique. Celle-ci permet de déterminer les finalistes non seulement en fonction du nombre de fois où ils sont en première place (sur les bulletins retournés) mais aussi selon le nombre de fois où ils sont seconds, troisièmes ou quatrièmes. « C'est une formule mathématique un peu complexe, mais qui fonctionne très bien depuis 1951 », selon Henry Welsh. C'est la firme Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden qui assure le dépouillement et la compilation des votes. En 2008, les votants avaient jusqu'au 25 janvier pour faire parvenir leur bulletin complété; 1 725 bulletins (24 %) ont été retournés.

Avec un système de vote démocratique — surtout quand il faut faire un choix parmi 24 candidats —, une question s'impose : Est-il possible de déterminer quels sont les quatre meilleurs d'une catégorie sans avoir vu tous les films, toutes les performances? Après tout, il s'agit d'une responsabilité importante puisque les votants du premier tour décident de la sélection à partir de laquelle le collège électoral devra voter au second tour. Les Jutra ont convenu de laisser le vote démocratique déterminer les finalistes plutôt que de faire appel à un ou à des jurys (pour éviter tout « noyautage » ou « trafic d'influence ») qui auraient vu tous les films. Toutefois, il est impensable que les votants aient vu tous les films en lice. Comment répondre à cette question alors...

Henry Welsh avait prévu ce problème et n'a évidemment pas attendu *Ciné-Bulles* pour essayer de trouver une solution. « Une année, dans la dernière quinzaine de décembre, on avait passé en rotation tous les films en lice au Beaubien, raconte le délégué général. C'était gratuit pour les votants, mais ouvert au public. Il y a eu très peu de monde... Par contre, il y a eu une réaction extraordinairement vive des Rendez-vous qui m'ont accusé de vouloir les tuer, les saboter parce que je faisais ça juste avant leur rétrospective annuelle. C'est allé jusqu'au président de la Société de développement des entreprises culturelles. Donc, on ne l'a plus fait, mais c'est pour dire qu'on a essayé de rendre les films accessibles aux votants. » Chaque année, les Jutra mettent à la disposition des associations entre 5 et 10 copies de chacun des films en lice. Les votants peuvent ainsi les visionner. De plus, plusieurs des films en lice sont déjà sur les rayons des clubs vidéo. Mais la disponibilité des documents ne règle pas la question et les Jutra le savent fort bien. Pour preuve, cette petite phrase, loin d'être innocente, sur les bulletins de vote (premier et second tour) : « Il n'en tient qu'à vous d'avoir vu tous les films en lice avant de procéder au vote. Voter dans une catégorie sans avoir vu tous les films équivaudrait à une injustice envers les finalistes. » En

apposant un avis aussi brutal qu'évident sur les bulletins de vote, La Grande nuit du cinéma condamne en quelque sorte son propre système de votation. Elle sait pertinemment que les votants pour les mises en nomination — par exemple, pour le Meilleur film (producteurs, distributeurs et exploitants de salles) — n'ont pas vu les 26 films listés sur leur bulletin. Le vote, dans toutes les catégories, est donc biaisé au départ. Nouvelle initiative du délégué général, pour défendre le vote démocratique : « Comme je savais que c'était un des maillons faibles de notre système, il y a quelques années de cela, j'ai demandé à chaque association de me donner les noms de cinq personnes qui se sont engagées à voir tous les films que je leur fournirais. Un jury de 55 personnes a ainsi été formé. Je suis sûr qu'ils ont vu tous les films. Ils ont voté et le résultat de leur vote correspondait à 87 % à celui du



DIMANCHE 9 MARS - LONGS METRAGES / FICTION
BULLETIN DE VOTE FINAL
 POUR LE CHOIX DES LAUREATS DES PRIX JUTRA

IMPORTANT
VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

1. Vous trouverez ci-joint la liste des films et des acteurs finalistes aux Prix Jutra.
2. Vous devez voter pour un (1) seul finaliste dans chacune des 15 catégories.
3. Marquez d'un «X» ou cochez d'un «v» la case qui correspond à chacun de vos choix.
4. Veuillez retourner le présent bulletin de vote dans l'enveloppe préadressée ci-jointe.

avant 12 heures, le mardi 26 février 2008 à :
 FBBL, 1100, boulevard Crémazie Est, Suite 805, Montréal (Québec) H2P 2X2
Il n'en tient qu'à vous d'avoir vu tous les films en lice avant de procéder au vote. Voter dans une catégorie sans avoir vu tous les films équivaudrait à une injustice envers les finalistes.

VEUILLEZ COCHER UNE (1) SEULE CASE PAR CATEGORIE

1. MEILLEURE ACTRICE

SYLVE LEONARD	L'ÂGE DES TENEBRES	<input type="checkbox"/>
ISABELLE RICHER	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>
GUYLAINE TREMBLAY	CONTRE TOUTE ESPERANCE	<input type="checkbox"/>
KARINE VANASSE	MA FILLE MON ANGE	<input type="checkbox"/>

(##-####)

2. MEILLEUR ACTEUR

ROY DUPUIS	SHAKE HANDS WITH THE DEVIL	<input type="checkbox"/>
MARC LABRECHE	L'ÂGE DES TENEBRES	<input type="checkbox"/>
CLAUDE LEGAULT	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>
GUILAUME LEMAY-THIVERGE	NITRO	<input type="checkbox"/>

(##-####)

3. MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN

SUZANNE CLEMENT	LA BRUNANTE	<input type="checkbox"/>
LAURENCE LEBOEUF	MA FILLE MON ANGE	<input type="checkbox"/>
VERONIQUE LEFLAQUAIS	SURVIVING MY MOTHER	<input type="checkbox"/>
JULIE PERREULT	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>

(##-####)

4. MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN

EMMANUEL BILODEAU	BLUFF	<input type="checkbox"/>
REAL BOSSE	CONTINENTAL, UN FILM SANS FUSIL	<input type="checkbox"/>
PAUL DOUCET	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>
GUILAUME LEMAY-THIVERGE	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>

(##-####)

5. MEILLEUR SCENARIO

DENYS ARCAND	L'ÂGE DES TENEBRES	<input type="checkbox"/>
BERNARD ÉMOND	CONTRE TOUTE ESPERANCE	<input type="checkbox"/>
STEPHANE LAFLEUR	CONTINENTAL, UN FILM SANS FUSIL	<input type="checkbox"/>
CLAUDE LALONDE, PIERRE LAMOTHE	LES 3 PTITS COCHONS	<input type="checkbox"/>

(##-####)

6. MEILLEUR SON

SIMON POUURETTE	À VOS MARQUES... PARTY !	<input type="checkbox"/>
PIERRE BERTRAND, SYLVAIN BELLEMARE, BERNARD GARIEPY STROBL	CONTINENTAL, UN FILM SANS FUSIL	<input type="checkbox"/>
PATRICK ROUSSEAU, MARCEL POTHER, GAVIN FERNANDES, STEPHANE BERGERON	MA FILLE MON ANGE	<input type="checkbox"/>
CLAUDE LA HAYE, CLAUDE BEAUGRAND, HANS PETER STROBL, BERNARD GARIEPY STROBL	SILK	<input type="checkbox"/>

(##-####)

Une partie du bulletin de vote des Jutra 2008 pour le choix final de tous les lauréats



Danielle Proulx et Henry Welsh, respectivement présidente et délégué général de La Grande nuit du cinéma, lors de l'annonce des nominations au Ritz Carlton le 6 février 2008

vote officiel (premier et second tour). Mais comme une année n'est pas représentative, on a recommencé l'année suivante : résultat similaire, à 85 % cette fois. On appelait ça les "bulletins verts". La réaction du conseil d'administration a été de dire : "Pourquoi changer un système qui marche, et démocratique de surcroît?" Nous avons envoyé 24 films à 55 personnes, c'est dans les minutes de notre association. Les votes ont été dépouillés par Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden. S'il y avait eu une différence importante, c'est certain qu'on aurait dû faire quelque chose. Une de ces deux années de test, le choix final du jury pour le meilleur film n'était pas le même que celui du vote officiel : si nous avions eu un jury pour le vote officiel, les gens n'auraient jamais compris ce choix, on se serait fait *blaster* par les médias. Ainsi, dans une catégorie sur 15, le jury s'est "trompé" par rapport au vote officiel, ce qui montre qu'un jury peut parfois faire beaucoup plus de mal qu'un vote démocratique... On a testé notre système et je suis très à l'aise avec, ce qui ne veut pas dire qu'il soit pour autant parfait. »

Si la démarche de vérification est intéressante, il reste qu'à chaque année, des artisans et des films sont laissés sur le côté de la route par les votants du premier tour. Citons quelques exemples de 2008. Comment expliquer l'absence du **Ring** dans la catégorie Meilleur film (bien plus abouti que **L'Âge des ténèbres** et **Les 3 P'tits Cochons**)? Comment justifier l'absence d'Anaïs Barbeau-Lavalette pour la Meilleure réalisation? Celles de Monique Mercure (**La Brunante**) et d'Anne-Marie Cadieux (**Toi**) dans la catégorie Meilleure actrice (leur performance valait largement celle de trois des quatre nommées : Sylvie Léonard (**L'Âge des ténèbres**), Isabel Richer (**Les 3 P'tits Cochons**) et Karine Vanasse (**Ma fille, mon ange**)? Comment a-t-on pu choisir les Claude Legault (**Les 3 P'tits Cochons**) et Guillaume Lemay-Thivierge (**Nitro**) avant Maxime Desjardins-Tremblay, la révélation du **Ring**, dans la catégorie Meilleur acteur? Comment? Comment? Lors des Jutra 2005, l'intelligentsia cinématographique s'est réjouie de voir — à la surprise générale — **Mémoires affectives** couronné Meilleur film devant **Ma vie en cinémascope**, parti en avance dans les prédictions. Mais la véritable surprise — désagréable celle-là — aura été de voir **Le Bonheur, c'est une chanson triste** de François Delisle ne pas remporter cet honneur largement mérité. Le film n'avait obtenu aucune nomination, pas même pour Anne-Marie Cadieux qui irradiait dans cette œuvre marquante du cinéma québécois des dernières années. Misère. Assurément, trop de candidatures sont ignorées parce que des films ne sont pas vus.

Nombreux sont ceux qui se sont demandé, cette année, comment il était possible que le film **Les 3 P'tits Cochons** ait obtenu 13 nominations (sur 15 possibilités) tout en laissant sur la touche son réalisateur, Patrick Huard. L'absence de ce dernier et la surenchère des nominations dans toutes les autres catégories s'expliquent fort bien. La plupart des votants sélectionnent les films qu'ils ont vus. Il y a fort à parier que la grande majorité des nominations qu'a obtenues ce film était attribuable à son immense succès commercial (plus de 800 000 spectateurs en salle seulement). Pour ce qui est de l'absence de son réalisateur dans la catégorie Meilleure réalisation, elle s'explique probablement par un « *anybody but Huard* » des membres votants de l'ARRQ. Un geste symptomatique de l'inconfort qui existe, depuis nombre d'années, dans la profession à l'idée de voir des gens sans formation ni expérience s'installer dans le siège de réalisateur sur la seule base de leur popularité dans une autre sphère.

Autre question fréquemment soulevée par les observateurs : Comment se fait-il qu'un film commercial ayant reçu tout un chapelet de nominations s'écrase régulièrement au vote final? Des exemples récents : **Bon Cop, Bad Cop** en 2007, 12 nominations pour un Jutra (catégorie montage) et **Les 3 P'tits Cochons** en 2008, 13 nominations, mais aucun Jutra. La seule explication qu'on pourrait donner à cela est la combinaison de la grande popularité

de ces films au box-office et du système du vote préférentiel. Nous sommes convaincus que, même si la grande majorité des votants n'ont pas vu tous les films en lice, plusieurs d'entre eux ont vu les plus populaires. Un film comme **Les 3 P'tits Cochons** a eu un tel succès (4,5 millions de dollars seulement pour l'exploitation en salle) qu'il est possible qu'il soit choisi « automatiquement » par les votants. Ce qui veut dire que pour plusieurs d'entre eux, bien que ce film ne soit pas leur premier choix, il risque fort d'être leur deuxième, troisième ou quatrième choix. Tous les résultats étant compilés selon la formule mathématique, le film récolte plusieurs nominations par la force du nombre. Puis arrive le tour final; les gens votent alors pour un seul choix et c'est ainsi que **Bon cop, Bad Cop** et **Les 3 P'tits Cochons** ne récoltent rien, si ce n'est le Billet d'or attribué pour le meilleur box-office. Si les films populaires avaient été sélectionnés en première position des finalistes par les votants, on peut présumer qu'ils auraient remporté le vote final.

Du premier au second tour, on passe de 7 130 votants à environ 8 500. La différence s'explique par l'ajout des membres de l'AQTIS qui ne peuvent voter lors des mises en nomination puisqu'il n'y a pas de catégorie pour leur corps de métier (régisseurs, assistants de production, machinistes, etc.). Le nombre de bulletins retournés pour le second tour (où tout le monde vote pour désigner le gagnant dans chacune des 15 catégories) oscille entre 1 100 et 1 200 selon les années (soit 14 %). Comment se fait-il que le taux de participation soit si faible, au premier et au second tour? Une explication plausible : des milliers de votants respectent la petite phrase sur le bulletin de vote. N'ayant pas vu tous les films, ils se gardent une petite gêne.

Outre les 15 catégories dont nous avons décrit ci-haut le processus de votation (établissement des nominations par les pairs et vote universel pour déterminer le grand gagnant), 3 autres catégories fonctionnent sur une base différente : le documentaire, le court métrage et le film d'animation. Étant donné que ces catégories touchent nombre de films qui ne sortent pas en salle, ce qui rend leur visionnement très difficile, les Jutra confient aux RVCQ la tâche de déterminer (à l'aide de jurys) les quatre finalistes de ces catégories, un exercice que doit faire de toute façon les RVCQ afin d'établir sa programmation. Une fois les finalistes choisis, des copies de ces films sont acheminées à un jury de 11 personnes (un représentant désigné pour chacune des associations qui composent le conseil d'administration de La Grande nuit du cinéma) qui s'engage à voir les 12 films avant de voter.

Évidemment, certains voudraient que de nouvelles catégories soient instaurées. « Quand j'ai des demandes, je les sou mets au conseil et, pour le moment, la réponse est toujours négative. La première raison de ce refus systématique est d'ordre technique : je ne peux pas multiplier le temps d'antenne. S'il y a 75 catégo-

ries, ça dévalorise le truc », argumente Henry Welsh. Essayons-en quelques-unes, juste pour voir... Effets spéciaux? « Il n'y en a pas assez. » Vrai. Meilleur espoir féminin ou masculin? « Écoute, on a déjà quatre catégories d'interprétation... » OK. Meilleur film étranger? « Avec la puissance des films américains sur notre territoire... À moins de les exclure, ils gagneraient tout le temps. » Pas si sûr. Si les gens sont capables de débusquer un **Conti- nental** parmi **3 P'tits Cochons**, pourquoi ne seraient-ils pas en mesure de saluer **La Vie des autres** au lieu de **Spider-Man 3**? Et une catégorie pour le Meilleur casting? « On a fait une exception avec le meilleur exploitant, ça va, c'est assez ». Parlons-en, justement, de ce Jutra remis au Meilleur exploitant depuis quelques années. Jamais on ne verrait une chose pareille aux Oscar ou aux César. « Absolument. Mais le conseil d'administration a décidé de le faire... Vraiment, ça été une discussion très âpre au sein du conseil », avoue Henry Welsh. Ce prix-là répond au *lobby* des salles commerciales. « Tout à fait », concède le délégué général des Jutra. À ce compte-là, si La Grande nuit du cinéma voulait récompenser ceux qui ont fait le plus pour la diffusion du cinéma québécois de qualité, sans grille d'analyse, le Réseau Plus de l'ACPQ aurait dû être primé en premier. « Bien sûr! On pourrait revoir ça! »

Il semble bien que, malgré la grande frayeur que se donne régulièrement les Jutra avec son système de mise en nomination (il y aura une perte de crédibilité instantanée le jour où un **Bon Cop, Bad Cop** se fauilera meilleur film de l'année devant un **Conti- nental, un film sans fusil**), il n'y ait pas de changements en vue de ce côté à moyen terme. La corporation songe plutôt à revoir la façon dont sont attribués les prix pour les catégories actuellement sous la responsabilité des RVCQ (qui doit son siège au conseil d'administration des Jutra uniquement à la façon dont ceux-ci ont été créés, il y a 10 ans; c'est la seule entité participante à ne pas être une association). Maintenant qu'il y a plus de films produits annuellement au Québec, plusieurs aimeraient voir le nombre des finalistes de chaque catégorie passer à cinq au lieu de quatre. Le premier effort qui devrait être fait (bien avant l'ajout d'un cinquième finaliste) serait l'intégration au gala des prix remis hors d'ondes (direction artistique, son, coiffure, costumes, maquillage, court métrage). Il est temps de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité. Mais pour Henry Welsh, cela voudrait dire augmenter le temps de remise des prix lors du gala, ce qui poserait problème. Une chose qu'on s'explique plutôt mal. Lors du dernier gala, le 9 mars 2008, la remise des prix n'a pris que 43 minutes sur les 2 h 30 de diffusion. Il y a certainement moyen de mieux aménager le temps d'antenne — sans sacrifier la partie spectacle — pour donner aux artisans un véritable espace. Si Radio-Canada et les Jutra veulent vraiment saluer le cinéma d'ici, ils devraient comprendre cela. Une dernière chose : il est inconcevable qu'une organisation comme celle des Jutra n'ait pas un site Internet permanent avec archives, règlements, photos. Il y a ici un certain devoir de mémoire qu'on semble négliger... ■